



Procès-verbal de la cinquième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue virtuellement (plateforme Microsoft TEAMS), le mardi 20 avril 2021, à 19 h, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Eve Dufour, présidente
M. Rafik Bourennani, vice-président
M^{me} Mélanie Crête, membre du conseil d'administration
M^{me} Lyne Gaulin, membre du conseil d'administration
M^{me} Mylène Gauthier, membre du conseil d'administration
M. Francis Lévesque, membre du conseil d'administration
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration
M. Mathieu Ouellet, membre du conseil d'administration
M. Robert Paquin, membre du conseil d'administration
M^{me} Pamela Trottier-Poirier, membre du conseil d'administration
M. Alexy Vezeau, membre du conseil d'administration
M^{me} Vanessa Webster, membre du conseil d'administration

SONT EXCUSÉES :

M^{me} Marny Bell, membre du conseil d'administration
M^{me} Hélène Paradis, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Alain Guillemette, directeur général
M^{me} Geneviève Larche, membre du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale

INVITÉS :

M^{me} Isabelle Bergeron, directrice, Service des ressources humaines
M^{me} Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques
M^{me} Annik Imbeault, directrice par intérim, Service des ressources éducatives
M. Patrick Lortie, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport
M^{me} Caroline Neveu, coordonnatrice en communications

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Marie-Ève Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre:

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions du public
4. Ordre du jour de consentement
 - 4.1. Adoption - Procès-verbal de la séance du 16 février 2021



- 4.1.1. Affaires découlant du procès-verbal
- 4.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2021
- 4.3. Dépôt - Rapport de la direction générale
5. Points de décision
 - 5.1. Plan d'effectifs 2021-2022
 - 5.1.1. Structure administrative du personnel d'encadrement
 - 5.1.2. Plan d'effectifs du personnel enseignant
 - 5.1.3. Plan d'effectifs du personnel professionnel
 - 5.1.4. Plan d'effectifs du personnel de soutien
 - 5.1.4.1. Service d'entretien ménager - École Notre-Dame-de-Fatima
 - 5.2. Calendrier scolaire 2021-2022 - FGA
 - 5.3. Participation à un regroupement d'achats - Licences Microsoft
 - 5.4. Grilles tarifaires 2021-2022
 - 5.4.1. Grille tarifaire du transport scolaire
 - 5.4.2. Grille tarifaire de la surveillance du midi
 - 5.4.3. Grille tarifaire des services de garde
 - 5.5. Comité de répartition des ressources - Recommandations
 - 5.6. Orientations budgétaires 2021-2022
 - 5.7. Objectifs et principes de répartition des revenus
 - 5.8. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024
6. Points de discussion et d'information
 - 6.1. Rapport des comités
 - 6.1.1. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.1.2. Comité de vérification
 - 6.1.3. Comité des ressources humaines
 - 6.2. Présentation - Liste des projets en maintien de bâtiments autorisés en 2020-2021
 - 6.3. Budget du Québec - mesures relatives au secteur de l'éducation
 - 6.4. Analyse des résultats
7. Questions diverses
8. Levée ou ajournement de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.



No de résolution
ou annotation

5^E SÉANCE

CA_064-20-21

ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2021

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 2021 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Un tableau présentant la clientèle autochtone 2020-2021 est déposé en réponse à une demande du conseil.

CA_065-20-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 avril 2021 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée

DÉPÔT - RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général dépose son rapport qui inclut une attestation de conformité, un rapport d'activités et une reddition de compte des décisions prises en vertu du *Règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs*.

POINTS DE DÉCISION

PLANS D'EFFECTIFS 2021-2022

Structure administrative du personnel d'encadrement

Ce point sera traité lors de l'ajournement de la séance.

Plan d'effectifs du personnel enseignant

Ce point sera traité lors de l'ajournement de la séance.

No de résolution
ou annotation

5^E SÉANCE

CA_066-20-21

Plan d'effectifs du personnel professionnel 2021-2022

CONSIDÉRANT les besoins des services professionnels et complémentaires;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel professionnel pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT la consultation réalisée auprès des membres du comité de relations de travail du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois le 13 avril 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les postes suivants soient ouverts :

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail (établissement / service)</i>	<i>heures</i>
Agent de développement	Centre de formation professionnelle Val-d'Or	35 heures
Ergothérapeute	Service des ressources éducatives	35 heures

Adoptée

CA_067-20-21

Plan d'effectifs du personnel de soutien 2021-2022

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire dispose, pour le secteur général, d'une période de 30 jours pour aviser la personne régulière de l'abolition de son poste;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT la consultation réalisée auprès des membres du comité de relations de travail du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois le 12 avril dernier;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les postes suivants soient abolis :

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail (établissement / service)</i>	<i>Heures</i>
Technicien en travail social	École Saint-Sauveur	15 heures
Technicien en travail social	École Saint-Joseph	14 heures
Concierge, classe 2	École Notre-Dame-De-Fatima	38 h 45 min.

QUE les postes suivants soient ouverts :

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail (établissement / service)</i>	<i>Heures</i>
Technicien en travail social	École Saint-Sauveur	20 heures
Technicien en travail social	École Saint-Joseph	20 heures
Opérateur en reprographie	Polyvalente Le Carrefour	35 heures



No de résolution
ou annotation

5^E SÉANCE

Technicien en audiovisuel	Centre de formation professionnelle Val-d'Or	35 heures
Technicien en arts graphiques	Centre de formation professionnelle Val-d'Or	35 heures
Agent de bureau classe principale	Service des ressources humaines	35 heures

Adoptée

CA_068-20-21

Service d'entretien ménager - École Notre-Dame-de-Fatima

CONSIDÉRANT la lettre d'intention déposée au comité de relations de travail du personnel de soutien le 4 septembre 2020 concernant l'attribution de travail à forfait pour l'école Notre-Dame-de-Fatima, située au 971, 5^e Rue à Val-d'Or;

CONSIDÉRANT que le comité de relations de travail du personnel de soutien a terminé ses discussions dans le cadre des articles 7-5.01 et 7-5.03 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la disposition 7-5.00 de la convention collective est respectée;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune abolition de poste, rétrogradation, mise à pied ou diminution d'heures de travail parmi les employés réguliers;

CONSIDÉRANT la fin d'emploi au 22 août 2020 de l'employé portant le matricule numéro 1684 et occupant le poste de concierge classe 2;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus d'avantages d'ordres financiers, organisationnels et humains de faire appel à une firme externe spécialisée en entretien ménager;

CONSIDÉRANT que le comité de relations de travail n'a pas réussi à s'entendre sur une alternative commune;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les services d'entretien ménager pour l'école Notre-Dame-De-Fatima soient confiés à une firme externe spécialisée en entretien ménager.

QUE le poste d'ouvrier d'entretien classe 2 occupé par l'employé portant le matricule 1684 soit aboli au 30 juin 2021.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

5^E SÉANCE

CA_069-20-21

CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 - FGA

CONSIDÉRANT que les articles 238 et 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles et des centres en tenant compte de ce qui est prévu aux régimes pédagogiques applicables;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier scolaire 2021-2022 de la formation générale des adultes (FGA) proposé;

CONSIDÉRANT que le projet déposé respecte le temps d'enseignement du *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*;

CONSIDÉRANT que le projet de calendrier scolaire est appuyé d'une résolution du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que le projet de calendrier scolaire a été présenté au comité de participation du centre ainsi qu'aux élèves de la FGA et qu'il a été accueilli favorablement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2021-2022 de la formation générale aux adultes tel que proposé.

Adoptée

CA_070-20-21

PARTICIPATION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS - LICENCES MICROSOFT

CONSIDÉRANT la proposition du regroupement d'achats du Centre acquisition gouvernementale (CAG) pour l'acquisition de licences Microsoft (mandat 2021-7520-01) pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT que nous sommes dans l'obligation d'acquérir différentes licences Microsoft pour nos systèmes administratifs et téléphoniques;

CONSIDÉRANT dans le cadre dudit processus d'achat regroupé, le CAG agira uniquement à titre de mandataire des centres de services scolaires participantes;

CONSIDÉRANT que la participation à ce regroupement d'achats permet de faire des économies substantielles;

CONSIDÉRANT que les centres de services scolaires participants, comme organismes publics, sont assujettis à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et tous règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois prévoit qu'à moins d'une obligation légale ou réglementaire, l'adhésion à un regroupement d'achats doit être autorisée par le conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois adhère au regroupement d'achats du CAG pour l'acquisition de licences Microsoft (mandat 2021-7520-01) et qu'il mandate le CAG à procéder à cet appel d'offres d'achat regroupé;

QUE le Centre de services scolaire autorise le directeur du Service des ressources informatiques à signer les documents relatifs à cette demande.

Adoptée

No de résolution
ou annotation

5^E SÉANCE

GRILLES TARIFAIRES 2021-2022

CA_071-20-21

Grille tarifaire du transport scolaire 2021-2022

CONSIDÉRANT que l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique* précise qu'un centre de services scolaire peut permettre à d'autres personnes que celles pour lesquelles elle organise le transport des élèves d'utiliser le service en fonction du nombre de places disponibles et fixer le tarif qu'elle requiert pour ce transport;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion concernant le transport scolaire* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT le projet de grille tarifaire présenté par le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de transport;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la grille tarifaire du transport scolaire 2021-2022 soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

Adoptée

CA_072-20-21

Grille tarifaire de la surveillance du midi 2021-2022

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique*, un centre de services scolaire doit assurer la surveillance des élèves qui demeurent à l'école le midi et qu'il peut en déterminer les conditions financières;

CONSIDÉRANT la *Politique concernant les services aux dîneurs* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT que les objectifs de la Politique sont notamment d'assurer une offre de services sécuritaires et de qualité et un traitement équitable à l'ensemble des dîneurs et à leurs parents.

CONSIDÉRANT le projet de grille tarifaire présenté par la directrice du Service des ressources financières.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la grille tarifaire de la surveillance du midi 2021-2022 soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

5^E SÉANCE

CA_073-20-21

Grille tarifaire des services de garde 2021-2022

CONSIDÉRANT que la mission du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois consiste à s'assurer que la clientèle jeune et adulte sous sa responsabilité reçoit des services visant la réussite éducative de tous et toutes;

CONSIDÉRANT que les services de garde assurent un soutien concret aux besoins de la famille;

CONSIDÉRANT que le CSS de l'Or-et-des-Bois s'est doté d'un guide de gestion des services de garde;

CONSIDÉRANT que ledit guide précise qu'annuellement une grille de tarification doit être adoptée;

CONSIDÉRANT que le projet de la grille de tarification déposé assure une uniformité sur l'ensemble de notre territoire.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la grille tarifaire des services de garde 2021-2022 soit adoptée telle que présentée.

Adoptée

CA_074-20-21

COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES - RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT la mise en place du comité de répartition des ressources (CRR) prévu à la Loi sur l'instruction publique depuis le 1^{er} juillet 2017;

CONSIDÉRANT que le CRR doit faire des recommandations quant aux critères de répartition des revenus au conseil d'administration;

ATTENDU que le CRR a tenu une rencontre de travail le 19 février ayant pour but de formuler des recommandations au conseil d'administration pour le budget 2020-2021;

CONSIDÉRANT les discussions du CRR et la présentation des orientations budgétaires 2021-2022 faite par la directrice du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du CRR relativement aux orientations budgétaires 21-22;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les recommandations du comité de répartition des ressources pour le budget 2021-2022 soient approuvées par le conseil d'administration telles qu'elles sont déposées;

QUE les impacts de ces recommandations soient reflétés au budget 2021-2022 du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

5^E SÉANCE

CA_075-20-21

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022

CONSIDÉRANT la présentation des orientations budgétaires 2021-2022 faite par la directrice du Service des ressources financières;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les orientations budgétaires 2021-2022 soient adoptées telles qu'elles ont été présentées.

Adoptée

CA_076-20-21

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION DES REVENUS

CONSIDÉRANT la présentation faite par la directrice du Service des ressources financières du projet de *Politique concernant les objectifs et principes de répartition des revenus entre les établissements et services*;

CONSIDÉRANT que ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du comité de répartition des ressources faite en application du quatrième alinéa de l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER la *Politique déterminant les objectifs et les principes de répartition des revenus entre les établissements et services*.

Adoptée

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2024

Ce point sera traité lors de l'ajournement de la séance.

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

RAPPORT DES COMITÉS

Comité de gouvernance et d'éthique

En l'absence de Mme Hélène Paradis, le rapport du comité sera présenté lors de l'ajournement de la séance.

Comité de vérification

M. Alexy Vézeau informe le conseil des sujets discutés lors de la plus récente rencontre du comité de vérification.

Le comité s'est notamment penché sur les orientations budgétaires 21-22, le projet de politique concernant les objectifs et principes de répartition des revenus et les grilles tarifaires 2021-2022. M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques, a aussi fait une présentation au sujet des ressources informationnelles.



Comité des ressources humaines

M. Robert Paquin informe le conseil des sujets discutés lors de la rencontre du comité tenue le 13 avril. Le comité a abordé les plans d'effectifs 2021-2022, le plan de relève des cadres et la grève du personnel enseignant du 14 avril.

PRÉSENTATION - LISTE DES PROJETS EN MAINTIEN DE BÂTIMENTS AUTORISÉS EN 2020-2021

M. Patrick Lortie, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport, présente la liste des projets en maintien de bâtiment 2020-2021 qui avait été autorisée par la direction générale et le ministère de l'Éducation l'an dernier. Il confirme que les travaux pourront tous avoir lieu au cours de l'été.

BUDGET DU QUÉBEC - MESURES RELATIVES AU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Mme Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières, présente les faits saillants du budget du Québec qui concernent plus particulièrement le secteur de l'Éducation.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Ce point sera traité lors de l'ajournement de la séance.

QUESTIONS DIVERSES

Grève du personnel enseignant

M. Alain Guillemette, directeur général, revient sur la grève du 14 avril et informe les membres du conseil que nous avons reçu un nouvel avis de grève pour le 27 avril, de 14 h 45 à 17 h.

Le CSS analyse les impacts de cette grève et prendra des décisions en gardant deux objectifs principaux en tête : assurer la sécurité des élèves et du personnel et préserver au maximum les services éducatifs.

Les communications précisant le déroulement de cette journée seront faites au plus tard jeudi.

M. Guillemette mentionne que le CSSOB a également reçu un avis de grève du personnel professionnel pour le 29 avril.

CA_077-20-21

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la séance soit ajournée au mardi 18 mai à 19 h.

Il est 21 h 03.

Mme Marie-Eve Dufour
Présidente

Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale